

DEPARTEMENT

COMMUNE DE SAINT AMANS SOULT

TARN

ARRONDISSEMENT

CASTRES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 25 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de Mr CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 13 février

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	16	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme- CANOVAS Françoise - VISTE Muriel - SEGUIER Christian - CARME Cédric- ALQUIER Jérémy - FABRE Claude - BERNARD Delphine - KESZNER Patricia - DURAND Julie - GIMENO Nicole - GIL COSTA Francisco - NEGRE Magali - SUC Nicole - VIDAL Alain - GAUBERT Thierry - MAFFRE Xavier - BETEILLE Martine - Anthony DURAND

Ont donné pouvoir : Magali NEGRE à Delphine BERNARD
Claude FABRE à Christian SEGUIER
Anthony DURAND à Jérémy ALQUIER

Secrétaire de séance : Alain VIDAL

OBJET : SUBVENTIONS MJC

Suite à la demande de la MJC d'obtenir leurs subventions annuelles 2026, LE CONSEIL MUNICIPAL décide l'attribution des subventions d'un montant de 4500 € et de 3000 € pour la MJC Saint Amans Albine.

Mr Alain VIDAL ne prend pas part au vote

- La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire de séance : Alain VIDAL
St Amans Soult, le 25 février 2026



Le Maire
Jérôme CROS

